

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE DE TREZIERIS**

**Séance du 22 février 2013**

Date de convocation : 13.02.2013  
Nombre de membres en exercice : 08  
Nombre de membres présents : 07  
Nombre de procuration : 0  
Votes pour : 07  
Votes contre : 0  
Abstentions : 0

**OBJET : Procédure de protection captage eau potable**

L'an deux mille treize le vingt deux février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GAUVRIT Jean-Christophe, Maire.

**Présents :** GAUVRIT JC – LUGA B – LOUVET M – SANDRES M – CHIVA N – RICHOU D – PPIQUEMAL S -

Madame CHIVA Nadine a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la procédure citée en objet qui avait été lancée par délibération en date du 2 avril 2010.

Après avoir remis en avril 2011 le dossier d'étude préliminaire à l'Agence Régionale de Santé (ARS), un hydrogéologue agréé a été nommé. Les éléments en sa possession ne lui permettent pas d'émettre un avis et une étude complémentaire est nécessaire.

Le cabinet hydrogéosphère nous a présenté un devis de 2 254,50 € HT afin de réaliser cette étude complémentaire.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré :

- **Décide** de faire réaliser cette étude par le cabinet hydrogéosphère,
- **Charge** Monsieur le Maire de mener à bien cette opération,
- **Demande** une aide financière à l'Agence de l'Eau ADOUR GARONNE,
- **Demande** à Monsieur le Président du CONSEIL GENERAL une subvention aussi élevée que possible.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Jean-Christophe GAUVRIT.

**REÇU A LA SOUS-PREFECTURE  
DE LIMOUX LE**

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Sous Préfecture le 6/3/13  
Et notification du 6/3/13

**06 MARS 2013**

